

**Addendum au compte-rendu de l'atelier de concertation « Mesure d'Accompagnement »
Lundi 17 juin 2019**

ANNEXE I – Questions posées lors de l'atelier

Acoustique

Un participant demande s'il est possible de brider les éoliennes le dimanche pour limiter leur bruit à 0 db au-dessus du bruit ambiant.

Cette demande est inhabituelle et nous ne connaissons pas de parc où les éoliennes sont bridées le dimanche.

Le bridage des éoliennes fait l'objet d'une étude tant de la part du porteur de projet que des services de l'Etat qui instruisent le dossier de demande de construire puis d'exploiter le parc.

Les conditions de bridage sont diverses mais ne sont jamais libellées sous la forme d'une plage de temps sans condition comme il est demandé.

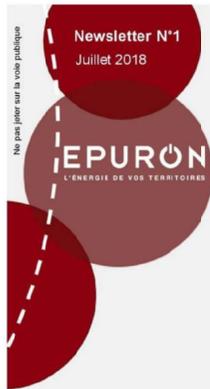
Sur le projet de Saint-Vincent-la-Châtre le porteur de projet s'est renseigné et il n'envisage pas de prendre en compte cette demande dans le plan de bridage qu'il proposera.

Par contre, comme déjà indiqué pendant les réunions de concertation, il sera attentif à respecter la législation en vigueur concernant l'acoustique à savoir limiter à 5db l'émergence la journée.

Aux cires des spécialistes, 3 db est la limite à partir de laquelle un bruit peut être entendu.

IX. Lettres d'information distribuée par EPURON

VIII.1. Lettre d'information 1 – Juillet 2018



Newsletter N°1
Juillet 2018

EPURON
L'ÉNERGIE DE VOS TERRITOIRES

Ne pas jeter sur la voie publique

Projet éolien sur les communes de Saint-Vincent-La-Châtre et de Chail

L'HISTORIQUE DU PROJET

Le projet éolien sur les communes de Saint-Vincent-La-Châtre et Chail a **commencé en mai 2017** par la rencontre de la société EPURON et des élus. Les conseils municipaux ont délibéré favorablement à l'étude d'un projet éolien par la société EPURON, respectivement les 15 et le 22 juin 2017. Suite à une étude de faisabilité foncière avérée, les études environnementales et paysagères ont débuté en ce début de mois de juillet.

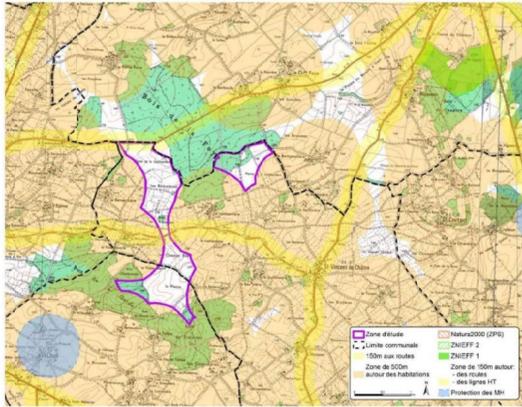
LE DEVELOPPEMENT DU PROJET

La zone de projet composée de deux parties est située à l'ouest de Saint-Vincent et au nord-est de Chail. Cette zone peut accueillir **entre 4 et 6 éoliennes**

LES DIFFERENTES ETAPES DU PROJET :

1. Découverte du site
2. Rencontre avec les acteurs locaux
3. Etudes (acoustique, vent, paysage, environnement)
4. Concertation et Dépôt de la DAE*
5. Instruction et enquête publique
6. Construction du parc

* Demande d'Autorisation Environnementale



VOTRE IMPLICATION DANS LE PROJET EOLIEN

Sur l'ensemble de nos projets nous proposons **des réunions de concertation** visant à la co-construction du projet éolien avec l'ensemble des acteurs locaux (riverains, élus, curieux...) afin de permettre une intégration optimale de celui-ci sur le territoire.

LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET

11 septembre 2018 : Premier atelier de concertation : Un parc éolien sur notre territoire : en quoi cela nous concerne-t-il tous ?
Début 2019 : Installation d'un mât de mesures de vent

EPURON SAS – SAS au capital de 100 000 € – 528 453 873 R.C.S. CRETEIL – Siège social : 9 avenue de Paris, 94300 Vincennes

EPURON
L'ÉNERGIE DE VOS TERRITOIRES



Madame, Monsieur,

Un projet éolien est en cours de développement sur votre commune. Ce projet, porté par la société Epuron - Groupe ERG, fait suite à la délibération favorable de principe de vos élus pour l'étude de ce projet.

Une fois la faisabilité de ce projet avérée en mars 2018, ce projet a commencé par deux permanences publiques d'information qui ont eu lieu dans les deux mairies respectives. Des bureaux d'études spécialisés ont ensuite démarré leur travaux à partir de juillet 2018 pour analyser finement les différents aspects environnementaux, acoustiques et paysagers du territoire.

Au cours de ces études d'une durée d'un an, il nous semble indispensable de vous solliciter à chaque grande étape de la conception de ce projet. Cette concertation prend la forme d'ateliers. Deux des cinq ateliers prévus ont ainsi été organisés en septembre et en octobre 2018. Les comptes-rendus ont été rédigés et sont disponibles en mairie et sur notre site internet.

Sur la demande des participants, cette lettre présente les modifications du projet et engagements pris à ce jour par la société Epuron suite aux réflexions menées lors de ces ateliers.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Clément Mione
Chef du projet de Saint-Vincent-la-Châtre et de Chail



UN PROJET ÉOLIEN SUR SAINT-VINCENT LA CHATRE ET CHAIL

L'éolien représente un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables. C'est une solution performante et écologique qui utilise une ressource gratuite et inépuisable. Son exploitation participe à l'émancipation énergétique du pays tout en proposant emplois et dynamisme économique aux territoires d'implantations.

L'énergie éolienne répond à l'objectif fixé par l'État dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Pour la Croissance Verte. En effet, un des objectifs est de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Cet objectif est décliné aux échelles régionales et départementales.

La zone sélectionnée sur vos communes résulte d'une étude du potentiel éolien. Éloignée d'au moins 500m des habitations, elle se situe sur les hauteurs du territoire. Le vent y est suffisamment soutenu et régulier pour concevoir un projet. Un parc de 4 éoliennes, par exemple, permettrait d'alimenter environ 12 500 personnes*, soit 25% de la population de la Communauté de communes du Mellois en Poitou.

Un mât de mesures de vent sera installé en mars 2019 au nord de la zone. La carte ci-contre présente son emplacement. Il aura une hauteur de 103m et sera muni d'anémomètres, pour mesurer la vitesse des vents, de girouettes, pour déterminer la direction des vents, d'un thermomètre, d'un baromètre, pour mesurer la pression de l'air et de micros à ultrason, pour quantifier l'activité des chauves-souris.

Quel projet de parc éolien ?

Entre **3 et 6** éoliennes

200m
 Hauteur maximum des éoliennes (à définir)

12 500
 Personnes alimentées*

UN PROJET CO-CONSTRUIT

Comment participer à la définition du projet éolien ?

La consultation du public est obligatoire pendant la phase d'enquête publique, une fois que le projet est figé et les demandes d'autorisations déposées à la Préfecture.

Epuron souhaite aller plus loin et invite les élus, riverains et curieux à participer à la conception du projet en amont, pendant la phase de développement. Cela prend la forme de différents événements, notamment d'ateliers. Ces temps d'échange donnent l'opportunité aux participants de faire évoluer le projet pendant chaque grande étape de celui-ci et de s'exprimer.

Les deux prochains ateliers auront lieu au cours du printemps 2019. Ils viseront à répondre aux questions suivantes : « Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ? » Et « comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ? ». La date de ces événements vous sera communiquée par des affichettes distribuées dans vos boîtes aux lettres, sur notre site internet et par affichage en mairie notamment.

*Hypothèse pour un projet de 4 éoliennes de 3MW - Consommation d'un foyer 4700kWh/an (moyenne calculée sur l'ensemble des foyers français) source CRE « Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel » - 2^{ème} trimestre 2018 - 2,2 personnes par foyer source INSEE Première n° 1663 d'août 2017.